



*Ville d'Enghien-les-Bains*

VAL D'OISE

*Cité Thermale*

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2022-20-13**

### **Séance du 24 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre à 19h00, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux en exercice :	33
Date de convocation :	24/11/2022
Fin du Conseil :	20h52

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Philippe SUEUR, Maire, Marc ANTAO, 1<sup>er</sup> Adjoint, Sophie MERCHAT, Benjamin CHKROUN, Véronique FERIEN, Sylvie NOACHOVITCH, Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoints au Maire, Yaël SOUSSAN, Julia DELESCHAUD-RENAULT, Laurent GUEDJ, Linda LAVOIX, Samuel ELONG NDAME, Laurence ROBBE, Eric BASSOT, Gisela BRARD, Pathé SEGNANE, Aurélie MARTINEZ, Roland MANGERET, Mélodie DUQUENOY-DARTIS, Maxime DURIER, Véronique DURK, Clément MOUSSY, Pauline BIDAUD, Dominique CHARLET, Anne-Estelle LHOTE, Sophie MALEY, Conseillers municipaux

#### **ÉTAIENT REPRESENTÉS :**

Grégoire PENAIRE donne pouvoir à Véronique DURK  
Patrice MANFREDI donne pouvoir à Marc ANTAO  
Dominique RIPOLL donne pouvoir à M Le Maire  
Paul AÏSS donne pouvoir à Pathé SEGNANE  
Albert KALADJIAN donne pouvoir à Benjamin CHKROUN  
David BUFFAULT donne pouvoir à Anne -Estelle LHOTE

#### **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aurélie MARTINEZ**

oooooooooooooooo

**OBJET : Adhésion 2023 au groupement des Directeurs Sportifs du Val d'Oise (GDS 95).**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable des membres de la Commission Jeunesse, sports et santé, et de la Commission Finances, patrimoine et travaux réunis respectivement la 14 et 17 novembre 2022,

**Considérant** que dans le cadre de sa politique sportive, la ville d'Enghien les Bains souhaite adhérer au groupement des Directeurs Sportifs du Val d'Oise,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** : d'adhérer au groupement des Directeurs Sportifs du Val d'Oise pour l'année 2023.

**PRECISE** : que l'adhésion annuelle d'une collectivité est de 95 euros permettant la participation de 5 acteurs locaux.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion en annexe et tout document y afférent.

**DIT** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits sur l'article budgétaire 40-6281.

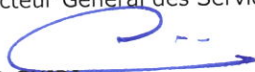
Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Certifiée exécutoire par le Maire  
Compte-tenu de la réception en sous-préfecture  
et de la publication le

30 NOV. 2022

Pour le Maire, par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Laurent GUIDI



**Le Maire**  
**1<sup>er</sup> Vice-président**  
**du Conseil départemental du Val d'Oise**

  
**Philippe SUEUR** \*

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.*